

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Salette

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme Concepteur infographiste (NTA.OF) conduisant
à l'attestation d'études collégiales

Novembre 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Concepteur Infographiste* (NTA.0F) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Salette inc. s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés non subventionnés qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Le rapport d'autoévaluation du Collège Salette a été reçu par la Commission le 27 mai 2013. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 5 et 6 février 2014¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs,² des étudiants, des professionnels et du personnel de soutien. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Salette et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et à l'application de la PIEP.

-
1. Outre le commissaire, M. Richard Pigeon, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Brenda Gareau, conseillère pédagogique au Cégep de Saint-Jérôme, M. Rachid Bèche, directeur général à l'Institut supérieur d'informatique, et M. Guy Papillon, directeur des études retraité du Cégep de Saint-Hyacinthe. Le comité était assisté de M^{me} Johanne Cloutier, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Fondé en 1942, le Collège Salette est un établissement d'enseignement privé non subventionné situé à Montréal, qui offre de la formation collégiale depuis 1985. Le programme *Concepteur infographiste* est donné depuis 1998. Une nouvelle version du programme, élaborée en 2006, est actuellement offerte. Le Collège offre également les programmes *Design Web et médias interactifs* (NWE.03) et *Illustration publicitaire* (NTA.0S). Entre l'automne 2011 et l'hiver 2014, le nombre d'étudiants inscrits au Collège est demeuré stable, soit entre 110 et 116. Au cours de la même période, pour ce qui est du programme *Concepteur infographiste*, le nombre d'étudiants est aussi demeuré stable, étant de 89 ou 90 aux sessions d'automne 2011, 2013 et 2014, alors qu'à l'automne 2012, 102 étudiants suivaient le programme.

Le programme *Concepteur infographiste*, défini en objectifs et standards, compte 42 unités et comporte 1 260 heures réparties en 26 cours et 4 sessions. L'étudiant a la possibilité de faire les quatre sessions en continu ou de faire une pause pendant l'été. Lors de la visite de la Commission en février 2014, le Collège accueillait 110 étudiants, dont 89 étaient inscrits dans le programme *Concepteur infographiste*. Les cours de ce programme étaient alors donnés par 16 chargés de cours qui sont des professionnels actifs sur le marché du travail. Les étudiants qui suivent le programme ont au moins un diplôme d'études secondaires, une bonne proportion ayant aussi fait des études postsecondaires. La gestion est assumée par la directrice générale et par la directrice pédagogique. Une responsable du soutien pédagogique et du Service de placement appuie la direction du Collège.

La version de la PIEP de l'établissement, adoptée par son conseil d'administration en novembre 2005, a été évaluée en mars 2006 par la Commission qui a jugé qu'elle était adaptée aux caractéristiques du Collège et qu'elle contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Cette politique a servi d'assise à l'autoévaluation du programme.

La démarche d'autoévaluation

Le Collège Salette a réalisé l'autoévaluation de son programme *Concepteur infographiste* et l'autoévaluation de l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes entre l'automne 2012 et le printemps 2013. Le Collège s'est appuyé sur le mécanisme d'autoévaluation prévu dans sa politique et il a généralement respecté les demandes de la Commission. Le Collège a mis en place un comité d'autoévaluation piloté par la directrice générale, accompagnée de la directrice pédagogique et d'une adjointe administrative. Le Collège a évalué son programme en se basant sur les six critères demandés par la Commission. Le comité a colligé l'ensemble des données prévues dans la PIEP; le technicien en informatique et la réceptionniste y ont été associés. Le Collège a rédigé un rapport qui présente les résultats des deux volets de sa démarche et qui inclut un plan d'action. Le rapport a été adopté en mai 2013 par le conseil d'administration du Collège.

Cependant, la Commission observe que, contrairement à ce que prévoit la politique, le Collège ne s'est pas donné de devis et ne s'est pas fixé d'enjeux qui auraient pu le guider dans son autoévaluation. De plus, le regard critique porté par le Collège sur l'application de sa politique selon les critères de conformité et d'efficacité ne s'appuie pas sur une démarche d'évaluation.

Pour effectuer l'autoévaluation de son programme, le Collège s'est basé sur les données qu'il avait en main. Ainsi, il a utilisé les questionnaires auxquels les étudiants et les diplômés répondent chaque session (cohortes d'automne 2011, d'hiver et d'été 2012). Les questions posées aux étudiants portent sur la pertinence du programme, la charge de travail, l'adéquation des ressources matérielles, les modes d'évaluation, les méthodes pédagogiques et l'encadrement reçu. Les diplômés sont interrogés sur la pertinence du programme, notamment sur la facilité de leur intégration sur le marché du travail. L'information recueillie verbalement par la direction lors de ses rencontres avec les employeurs (tables rondes, conférences) et les chargés de cours (journées pédagogiques, rencontres informelles) pendant l'année complète les données perceptuelles. Lors des rencontres ponctuelles avec les employeurs, on discute de la pertinence du programme. Pour ce qui est des chargés de cours, on les consulte sur une base régulière sur la pertinence et la cohérence du programme. Le Collège a établi des procédures pour garantir la confidentialité des informations.

Le Collège a aussi analysé les données statistiques colligées chaque session, à savoir le taux de réussite des cours (cohortes d'hiver 2011, d'été et d'automne 2012), le taux de diplomation des étudiants (cohortes d'hiver, d'été et d'automne 2011) ainsi que le taux de

placement des diplômés du programme (cohortes d'automne 2011, d'hiver et d'été 2012). L'ensemble des plans de cours a aussi fait l'objet d'un examen. Enfin, le Collège a analysé l'adéquation des ressources matérielles et humaines en examinant les dossiers du personnel, le plan d'aménagement et la liste de l'équipement de l'établissement.

En ce qui concerne l'évaluation du programme selon les six critères qu'elle a retenus, la Commission constate que le Collège a recueilli des données suffisantes et pertinentes qu'il a analysées de manière objective. Toutefois, le Collège n'a pas analysé d'outils d'évaluation, ce qui l'a empêché d'avoir une idée complète de l'efficacité de son programme. Par ailleurs, la Commission note que le Collège n'a pas réalisé de démarche qui lui aurait permis de traduire sa réalité concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa politique. De plus, contrairement à ce que stipule la PIEP, le personnel de l'établissement n'a pas été consulté sur le rapport d'autoévaluation ni sur le plan d'action. L'opinion des personnes concernées sur la conformité et sur l'efficacité de l'application de la PIEP n'a pas non plus été recueillie par le Collège.

Pour porter son jugement, la Commission a, entre autres documents, analysé tous les plans de cours (hiver 2013 et hiver 2014) et un échantillon d'outils d'évaluation (hiver 2013) qui sont représentatifs des disciplines enseignées. Elle a aussi examiné quelques dossiers d'étudiants, ce qui lui a permis d'analyser les conditions d'admission, notamment le test d'aptitude auquel les candidats doivent se soumettre pour être admis dans le programme.

Compte tenu des lacunes observées, la Commission *suggère* au Collège, lors d'une prochaine autoévaluation de programme ou de l'application de la PIEP, de se donner un devis, de se fixer des enjeux afin de mieux structurer sa démarche d'évaluation et d'appuyer le regard critique sur l'application de sa politique sur une démarche rigoureuse.

En conclusion, la Commission estime que la démarche du Collège a généralement donné une idée juste du programme évalué, mais elle n'a permis que partiellement de traduire la réalité du Collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP.

Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

Lors de la création du programme, le Collège a adopté 19 des 22 compétences du programme d'études collégiales *Graphisme* (570. A0) et il s'est donné 3 compétences propres à son AEC. Le choix a reposé sur une analyse du marché du travail. Le Collège conclut que son programme *Concepteur infographiste* répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants en s'appuyant sur le taux de placement et sur le taux élevé de satisfaction des étudiants et des diplômés par rapport à la formation reçue. Selon les données du Collège portant sur les cohortes de l'automne 2011, de l'hiver et de l'été 2012, 96 % des diplômés disponibles à l'emploi occupaient un travail à temps plein dans le domaine lié à leur formation. En outre, parmi les diplômés non disponibles à l'emploi, plusieurs poursuivaient dans le programme *Design Web*, soit un autre programme donné par le Collège qui est en continuité avec celui de *Concepteur infographiste*.

L'analyse du rapport d'autoévaluation ainsi que les témoignages recueillis lors de la visite permettent à la Commission de constater que les compétences du programme sont adaptées au marché du travail.

Pour assurer l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail, le Collège s'efforce de demeurer informé sur ces besoins et de s'y ajuster. En premier lieu, il peut compter sur des professeurs qui sont tous actifs dans le domaine; ces derniers sont très présents dans la mise à jour du programme que fait le Collège en continu pour en maintenir la pertinence. Le Collège tire également de l'information de la compilation et de l'analyse des offres d'emploi faites par le Service de placement et du suivi des finissants que ce service exerce, de la collecte d'information que l'établissement fait régulièrement auprès des employeurs (tables rondes) et de ses finissants (questionnaire) et enfin des conférenciers et des experts qui viennent partager leur expérience lors des conférences

qu'ils donnent aux étudiants. Selon ces sources, les employeurs recherchent un employé qualifié, polyvalent, autonome et possédant de très bonnes connaissances en informatique. Il se dégage des sondages et de la visite que les étudiants et les diplômés considèrent que la formation qu'ils reçoivent contribue à leur donner une bonne méthode de travail et à développer les qualités recherchées par les employeurs, notamment l'autonomie et la polyvalence. Le Collège indique qu'il a de fréquents contacts avec ses diplômés, notamment grâce à son Service de placement auquel recourent la plupart des diplômés. De plus, la cérémonie de remise des diplômes est l'occasion de revoir les anciens étudiants qui sont tous invités à cette cérémonie, ce qui est un autre moyen pour le Collège de garder contact avec eux et d'actualiser ainsi sa compréhension des réalités du marché du travail. La Commission observe que, depuis son autoévaluation, le Collège a entrepris de mieux structurer son système de consultation des employeurs. En effet, il a créé une base de données regroupant de 400 à 500 employeurs qui devrait être utilisée d'ici le printemps 2014 pour les sonder à l'aide d'un outil en ligne. La Commission encourage le Collège à aller dans ce sens.

Lors de la visite, le Collège a indiqué qu'il était à actualiser son programme afin d'améliorer la pertinence. Ainsi, le Collège a élaboré un nouveau devis de programme avec des compétences locales plutôt que celles tirées du programme menant à un diplôme d'études collégiales.

La Commission juge que le programme est pertinent; il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le Collège conclut que le programme *Concepteur infographiste* est cohérent. Le rapport inclut le logigramme des cours ainsi qu'une grille qui présente la répartition des 22 objectifs dans les 26 cours du programme. Ces documents démontrent que l'ensemble des compétences est pris en compte dans les cours dont la majorité (20 sur 26) est associée à une seule compétence. Les compétences ne sont pas associées à plus de trois cours. Trois cours, soit *Traitement complexe d'images par ordinateur*, *Retouches électroniques d'images 1 et 2* et *Production technique 2* comportent deux parties qui sont enseignées dans des sessions consécutives.

Le programme, adapté à un mode d'apprentissage interactif, est structuré autour de cinq grands blocs, soit design, infographie, production, gestion et Web. Les compétences sont réparties dans chacun des blocs et il y a interaction entre les cours et les blocs. Le Collège souligne le soin qu'il a pris afin que l'agencement des cours tienne compte de la progression des apprentissages et de la maîtrise des compétences. Tous les groupes rencontrés dans le cadre de la visite ont affirmé que le programme est cohérent, bien équilibré d'une session à l'autre, et que la séquence des cours favorise l'acquisition des apprentissages. La Commission est arrivée à la même conclusion en se basant sur l'analyse qu'elle a faite du logigramme, de la grille de cours, des plans de cours et d'un échantillon d'outils d'évaluation. Elle tient à souligner la qualité de l'information transmise aux étudiants. Au début de chaque session, l'étudiant reçoit un cartable qui inclut notamment l'ensemble des plans de cours de la session qui l'informent clairement sur les objectifs des cours et sur les standards à atteindre. Signalons que dans la foulée de l'autoévaluation, le Collège a revu l'ensemble des plans de cours du programme et les plans de cours révisés sont plus explicites sur les standards que les anciens.

D'entrée de jeu, le Collège reconnaît que la charge de travail personnel exigée des étudiants est plus importante que ce que prévoit la pondération déclarée dans son devis local; il a prévu revoir la pondération de quelques cours. Selon les données du Collège, les étudiants, bien informés avant leur inscription au programme, ne remettent pas en question la charge de travail, la jugeant justifiée. Comme ceux-ci, les professeurs rencontrés lors de la visite jugent la charge de travail raisonnable, bien qu'intense, et répartie adéquatement sur l'ensemble des quatre sessions.

La Commission juge que le programme *Concepteur infographiste* tel qu'il est mis en œuvre est cohérent.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

Le rapport détaille les principales méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs. En se basant notamment sur le sondage qu'il a réalisé auprès des étudiants, le Collège conclut qu'elles sont efficaces, pertinentes et adaptées aux compétences du programme.

Le Collège met en lumière son choix d'offrir une formation axée sur la pratique professionnelle. Ainsi, la pédagogie par projet occupe une place prépondérante dans la

formation de l'étudiant, laquelle l'amène à réaliser plusieurs projets dont la complexité s'accroît au fil des sessions. Ces projets sont rattachés à plus d'un cours et les étapes de leur réalisation se font dans différents blocs selon le mandat du projet (design, infographie, production, gestion et Web). Certains projets se réalisent en équipe où l'on recrée de manière réaliste les conditions de travail des entreprises. Dans le cadre de ces projets d'équipe, l'étudiant est appelé à occuper différents rôles (conception, production, gestion) de manière à développer son autonomie et sa polyvalence. Par exemple, à la dernière session, les étudiants ont à travailler en équipe sur un « projet vrai client ». Ils doivent réaliser un véritable projet dont le mandat provient d'une organisation à but non lucratif. L'équipe est appelée à suivre toutes les étapes de réalisation d'un projet et à vivre une situation semblable à celle que chacun des membres de l'équipe vivra sur le marché du travail. Soulignons que tous les projets réalisés par les étudiants contribuent à leur portfolio, lequel est utilisé par les diplômés lors de la recherche d'un emploi.

Les professeurs recourent également à l'enseignement magistral pour transmettre des données théoriques. Lors des cours magistraux, les professeurs font appel à différents supports audiovisuels (vidéos, photos, etc.). Ces cours sont suivis par des démonstrations en groupe au cours desquelles l'étudiant observe le professeur. Les activités pratiques (projets) suivent ces périodes d'enseignement théorique, ce que les étudiants rencontrés ont dit apprécier. Enfin, des conférenciers et des experts sont occasionnellement invités à rencontrer les étudiants, des visites de musées et d'entreprises ainsi que des voyages complètent les méthodes pédagogiques utilisées dans le programme. La grande majorité des étudiants interrogés par le Collège jugent que les méthodes pédagogiques sont bien adaptées au contenu des cours. Ceux que la Commission a rencontrés trouvent les méthodes stimulantes et valorisantes. Ils apprécient surtout que la pratique soit privilégiée. Bref, la Commission a pu constater que les méthodes pédagogiques sont adaptées aux compétences du programme et qu'elles tiennent compte des caractéristiques des étudiants. Il s'agit d'ailleurs de l'une des forces du programme.

Les étudiants interrogés par le Collège, comme ceux rencontrés lors de la visite, se montrent très satisfaits de l'encadrement qu'ils reçoivent de la part de leurs professeurs. Ces derniers sont facilement accessibles. De plus, les étudiants en difficulté peuvent compter sur une période de récupération que les professeurs leur offrent à la mi-session. La Commission note que, comme prévu dans son plan d'action, le Collège a engagé deux diplômés du Collège pour offrir du soutien aux étudiants. Ce service est offert quatre soirs par semaine entre 17 et 22 heures.

En conclusion, la Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

En s'appuyant sur les dossiers des membres de son personnel, sur son plan d'aménagement, sur l'inventaire des ressources matérielles disponibles dans l'établissement ainsi que sur les résultats aux questionnaires faits auprès des étudiants, le Collège conclut que ses ressources sont adéquates et répondent aux exigences du programme.

Les cours sont donnés par des chargés de cours qui possèdent à la fois une formation et une expérience professionnelle pertinentes. Le Collège précise les critères sur lesquels il se base pour engager ses professeurs. Le principal critère d'embauche est d'être actif sur le marché du travail dans un domaine lié aux compétences du programme. L'implication dans le travail, l'esprit d'équipe et la polyvalence sont aussi des qualités recherchées. Par ailleurs, un technicien spécialisé en informatique assure l'entretien du matériel informatique. Après l'analyse des données du Collège et des informations recueillies lors de la visite, la Commission constate que le personnel enseignant, les professionnels et le personnel de soutien sont qualifiés et en nombre suffisant pour contribuer au bon fonctionnement du programme de même que pour soutenir les étudiants dans l'acquisition des compétences du programme.

Pour donner les cours, le Collège dispose de trois laboratoires et de trois salles de classe. Le Collège juge suffisants le nombre de locaux et les équipements mis à la disposition des étudiants pour répondre aux besoins du programme. Ainsi, les parcs informatiques sont renouvelés sur une base régulière et les logiciels sont mis à jour de telle manière que les installations sont à la fine pointe de la technologie. Depuis son autoévaluation, le Collège a aménagé un laboratoire supplémentaire comptant 15 ordinateurs en plus d'installer une pièce où les étudiants peuvent travailler entre les cours. La Commission a été à même de constater que les étudiants sont satisfaits de l'ensemble des ressources du programme et de leur accessibilité. La Commission souligne la qualité des ressources humaines et matérielles dont le programme dispose.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

Le Collège conclut que la mise en œuvre du programme est efficace. Sa conclusion s'appuie sur l'analyse qu'il a réalisée des taux de réussite aux cours et des taux de diplomation ainsi que sur le taux de satisfaction des étudiants par rapport au mode d'évaluation des apprentissages.

Le Collège estime que les mécanismes de recrutement et de sélection des étudiants permettent d'admettre des étudiants qui sont motivés et capables de réussir dans le programme. Le Collège vérifie que le candidat répond aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales. De plus, avant d'être admis dans le programme, l'étudiant doit se soumettre à une entrevue qui vise à vérifier son degré de motivation et d'intérêt en plus de réussir un test d'aptitude. Le Collège prend également en compte l'expérience de travail du candidat s'il y a lieu. En s'appuyant sur l'analyse de dossiers d'étudiants, la Commission a été à même de constater que le Collège admet des étudiants en mesure de réussir dans le programme.

Par ailleurs, le Collège considère que les instruments d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards prévus. Le Collège explique qu'à l'exception, des cours d'infographie où les évaluations finales prennent la forme d'évaluations comprenant une partie pratique prédominante et une partie théorique, l'évaluation est adaptée à la pédagogie par projet qui a cours dans le Collège. Les professeurs doivent soumettre leurs évaluations à la direction avant d'évaluer les étudiants. À partir des informations recueillies dans le cadre de la visite, notamment auprès des professeurs et des étudiants, et de l'analyse qu'elle a faite de l'ensemble des plans de cours (hiver 2013) et d'un échantillon d'outils d'évaluation, la Commission a pu constater que l'approche pédagogique amène progressivement l'étudiant à développer chaque élément de compétence et à les intégrer dans la réalisation d'un projet qui répond aux exigences et standards visés par le ou les cours auxquels sont rattachés les objectifs. Cette approche vise clairement le développement et l'intégration des différents éléments de compétence, et ce, sur une base individuelle. Ainsi, l'étudiant qui n'arrive pas à réaliser une étape du projet qui correspond à un ou plusieurs éléments de compétence doit reprendre son travail jusqu'à ce qu'il ait démontré qu'il maîtrisait les éléments de compétence en question. Dans certains cas, l'étudiant doit même reprendre le cours au complet. La Commission considère que ces exigences, qui visent à s'assurer que les étudiants atteignent les objectifs selon les

standards prescrits, doivent être incluses dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

L'équivalence de l'évaluation est assurée lorsqu'un cours est donné par plus d'un professeur puisque les professeurs utilisent des plans de cours, des évaluations et des projets communs.

Le Collège est très satisfait du taux de réussite dans les cours du programme ainsi que du taux de diplomation. Selon les données du Collège qui portent sur les cohortes de l'hiver, de l'été et de l'automne 2011, le taux de réussite dans les cours se situe dans la grande majorité au-dessus de 90 %. Pour ce qui est du taux de diplomation, il a été de 95 % pour les cohortes d'hiver et d'automne 2011 et de 76 % pour la cohorte d'été 2011.

La Commission juge que le programme est efficace.

La qualité de la gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, ainsi que l'encadrement pédagogique et l'application de la PIEA.

Selon le Collège, le partage des responsabilités favorise une gestion efficace du programme. La directrice générale et la directrice pédagogique se répartissent les différentes tâches de gestion. La directrice générale s'occupe des questions administratives, assume le leadership lors de l'évaluation de programme et partage avec la directrice pédagogique les questions pédagogiques. Ainsi, l'élaboration du matériel didactique, l'organisation des activités pédagogiques et l'encadrement des professeurs sont faits par les deux directions. La Commission considère que les structures de gestion sont clairement définies et qu'elles sont appropriées à la taille de l'établissement. La Commission a aussi pu constater qu'il existe de bonnes relations de travail entre les personnes qui œuvrent au fonctionnement du programme. L'accessibilité de la direction a été soulignée par toutes les personnes rencontrées lors de la visite.

Le Collège offre un certain support pédagogique aux professeurs. Les plans de cours sont standardisés dans le respect de la PIEA et ils sont élaborés par la direction en collaboration avec les professeurs. Le Collège organise des rencontres pédagogiques au début de chaque session, notamment afin de coordonner les interactions entre les cours. Des ateliers et des

conférences sont aussi organisés pour outiller les professeurs sur le plan pédagogique. En outre, la direction offre de l'encadrement particulier aux nouveaux professeurs. Ainsi, le nouveau professeur est parrainé par un professeur d'expérience. Les professeurs rencontrés se sont montrés satisfaits de l'encadrement et du perfectionnement pédagogiques qui leur sont offerts.

Le Collège juge qu'il informe adéquatement ses professeurs et ses étudiants sur les objectifs et les activités d'apprentissage du programme; ceux que la Commission a rencontrés se disent très satisfaits à ce sujet. Ainsi, chaque début de session, le Collège fournit à ses professeurs un cartable comprenant ce qui est nécessaire pour donner le cours, notamment le plan du cours, le calendrier de la session, la documentation pédagogique, la PIEA et le document qui précise les règles et procédures du Collège. Pour ce qui est des étudiants, le Collège fournit à tout nouvel étudiant un cartable qui contient la documentation en lien avec l'évaluation, les cours et les règlements. De plus, au début de chaque session, les étudiants reçoivent l'ensemble des plans de cours détaillés, lesquels précisent les objectifs généraux, les compétences et leurs éléments, les standards à atteindre et les modalités d'évaluation.

En se basant sur l'analyse qu'elle a faite d'un échantillon des cartables remis aux professeurs et aux étudiants, la Commission a pu observer l'information fournie aux professeurs et aux étudiants est globalement de qualité; ces cartables sont complets, détaillés, appréciés et leur utilité est reconnue. Cependant, la Commission observe que l'information qui porte sur l'évaluation des apprentissages est incomplète. Ainsi, ni la PIEA ni les plans de cours n'informent les étudiants que, pour réussir un cours, ils doivent avoir réussi chaque étape du projet en cours, étape qui correspond chacune à un ou plusieurs éléments de compétence. L'obligation de reprendre un cours au complet dans le cas où l'étudiant aurait échoué plusieurs étapes d'un projet n'est pas non plus indiquée dans la PIEA et dans les plans de cours. Compte tenu du droit reconnu à l'étudiant de recevoir une information complète sur son programme, notamment par rapport à la manière dont il est évalué,

la Commission recommande au Collège de réviser sa PIEA pour y inclure clairement les règles d'évaluation appliquées dans le programme et de revoir les plans de cours de manière à ce que les étudiants en soient bien informés.

L'évaluation des professeurs se fait à la fin de chaque cours à partir d'un questionnaire complété en ligne par les étudiants. Les questions portent notamment sur les méthodes pédagogiques et sur les modes d'évaluation.

La Commission juge que la gestion du programme est efficace.

La Commission constate que l'évaluation que le Collège Salette a faite lui a permis de relever les points forts du programme et de généralement noter les points à améliorer. Parmi les points forts du programme *Concepteur infographiste*, le Collège souligne la pertinence et la cohérence du programme, la qualité du modèle pédagogique et des ressources humaines et matérielles, l'efficacité de la gestion et les bonnes communications. Pour ce qui est des améliorations à apporter au programme, le Collège indique que le système de consultation des employeurs doit être mieux structuré, que les plans de cours doivent être revus et que le soutien aux étudiants doit être bonifié. Il a prévu des actions en ce sens. Toutefois, la Commission constate que l'évaluation que le Collège a faite de son programme ne lui a pas permis de relever les lacunes par rapport aux règles relatives à l'évaluation des apprentissages.

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que le programme est de qualité.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme

Le Collège a produit un plan d'action en lien avec l'autoévaluation de son programme *Concepteur infographiste*. Le plan précise les six actions que le Collège a adoptées parmi les sept qui avaient été envisagées dans le rapport. Ces actions sont de nature à améliorer la qualité du programme. La visite a permis de constater que le Collège avait mis en œuvre certaines des mesures qu'il avait adoptées et que les autres étaient en voie de réalisation. Par exemple, l'ensemble des plans de cours du programme a été revu et le Collège a engagé deux anciens étudiants pour donner des périodes de soutien aux étudiants du programme, et cela, quatre soirs par semaine. Le Collège a également procédé à une structuration de son système de liaison avec les employeurs, lequel devrait être incessamment utilisé.

La Commission note que le plan ne prévoyait pas d'échéancier de réalisation, ce que le Collège devrait prévoir lors d'une prochaine autoévaluation.

Évaluation de l'application de la politique

Le regard critique posé par l'établissement permet d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

Évaluation de la conformité de l'application de la politique

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la PIEP et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

Le Collège conclut qu'il a réalisé l'évaluation de son programme *Concepteur infographiste* conformément aux modalités établies dans sa PIEP.

La Commission constate que le programme a été choisi en conformité avec la politique et que le système d'information a été utilisé comme prévu. En effet, l'évaluation du programme a reposé sur la majorité des données prévues. Ces données regroupées en quatre catégories (gestion des dossiers étudiants, gestion pédagogique, placement, données perceptuelles) ont porté sur les différentes dimensions du programme.

La Commission note que les responsabilités liées au processus d'évaluation ont généralement été assumées selon les balises de la politique. Comme le stipule la PIEP, la directrice générale a amorcé et piloté le processus d'autoévaluation et elle a nommé les responsables de l'évaluation, lesquels ont composé le comité d'évaluation qu'elle présidait. Le programme a été évalué selon les six critères prescrits, la collecte des données a été faite par les intervenants prévus dans la politique et le rapport a été rédigé en conformité avec la politique. Cependant, contrairement à ce qui est établi dans la PIEP, le Collège ne s'est pas donné de devis, n'a pas précisé d'enjeux et il n'a pas consulté les professeurs sur les conclusions du rapport avant son adoption par le conseil d'administration. Enfin, le rapport n'a pas été diffusé dans le Collège.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP faite par le Collège Salette n'a été que partiellement conforme avec la politique. Elle note qu'il ne prévoit pas réviser sa PIEP.

Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. L'établissement aura vérifié si l'application de sa PIEP est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme, si elle a un impact sur son amélioration et si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Selon le Collège, les objectifs de sa politique sont atteints, dont celui d'assurer la qualité de la formation par une amélioration continue du programme.

Le Collège estime que sa PIEP s'est avéré être un guide efficace en lui permettant de dresser un juste portrait de l'état du programme *Concepteur infographiste*. Selon le Collège, l'évaluation approfondie du programme l'a conduit à en relever les forces et les aspects à améliorer et à adopter des actions dans le but de bonifier le programme. Ainsi, l'application de la PIEP a amené le Collège à revoir l'ensemble des plans de cours du programme et à structurer son mécanisme de liaison avec les employeurs. Cependant, la Commission considère que l'autoévaluation du Collège ne lui a pas permis de relever l'ensemble des points à améliorer dans la mise en œuvre du programme, notamment en ce qui concerne les règles relatives à l'évaluation des apprentissages.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP a été généralement efficace : l'évaluation du programme *Concepteur infographiste* a permis à l'établissement de démontrer la qualité de la mise en œuvre du programme, d'en relever la plupart des points à améliorer et d'entreprendre des actions en conséquence.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation de l'application de la PIEP

Le Collège ne s'est pas donné de plan d'action suite à l'autoévaluation de l'application de sa politique puisqu'il juge que l'application a été conforme et efficace.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Concepteur infographiste* du Collège Salette **est de qualité**. De plus, elle juge que l'application faite par le Collège de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes lors de l'évaluation de son programme **a été partiellement conforme et généralement efficace**.

La Commission note que, parmi les forces du programme, il y a l'adaptation du programme aux besoins du marché du travail, la cohérence, les méthodes pédagogiques stimulantes, la qualité de l'encadrement offert aux étudiants, le taux élevé de réussite dans les cours ainsi que le taux élevé de diplomation et de placement, la qualité des ressources humaines et matérielles de même que l'efficacité du programme. Toutefois, elle recommande au Collège de réviser sa PIEA pour y inclure clairement les règles d'évaluation appliquées dans le programme et de revoir les plans de cours de manière à ce que les étudiants en soient bien informés.

En ce qui concerne la conformité de l'évaluation du programme *Concepteur infographiste* à la politique, la Commission constate que le choix du programme, l'utilisation du système d'information et la cueillette des données ont été faits en conformité avec la politique. Mais, contrairement à ce que stipule la PIEP, le Collège ne s'est pas donné de devis, ne s'est pas fixé d'enjeux et il n'a pas consulté les professeurs sur les conclusions du rapport. Sur le plan de l'efficacité de l'application de la politique, la Commission note que l'évaluation du programme a permis au Collège de dégager les forces et la plupart des points à améliorer dans le programme.

Au terme de son évaluation, le Collège a adopté des actions qui sont de nature à améliorer la qualité du programme.

La Commission estime que la démarche du Collège lui a donné, de manière générale, une idée juste du programme évalué, mais elle n'a permis que partiellement de traduire la réalité du Collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la politique. Elle suggère au Collège, lors d'une prochaine évaluation de programme ou d'application de la PIEP, de se donner un devis, de se fixer des enjeux afin de mieux structurer sa démarche et d'appuyer le regard critique sur l'application de sa politique sur une démarche rigoureuse.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme Concepteur infographiste NTA.0F conduisant à l'attestation d'études collégiales et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le Collège Salette inc. souscrit à l'analyse et aux avis faits par la Commission.

La Commission prend note de l'échéancier que le Collège s'est donné par rapport aux actions qu'il a adoptées dans la foulée de l'autoévaluation de son programme. Elle constate notamment que le Collège mettra à jour sa politique institutionnelle d'évaluation de programme au cours de l'automne 2014 et qu'il a décidé de réviser les plans de cours du programme afin d'informer explicitement les étudiants sur les règles d'évaluation et sur les conditions de réussite des cours. En outre, le Collège prévoit revoir sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de manière à y clarifier les règles d'évaluation.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées pour donner suite à la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente